



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale de la protection des populations
Service prévention des risques techniques

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Il sera procédé à une consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la communauté de communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse pour la modernisation de la déchèterie intercommunale, située Chemin de l'école de l'agriculture à l'Isle sur la Sorgue, au titre de la rubrique 2710-2 de la nomenclature des installations classées.

*Rubrique 2710-2 : Installations de collecte de déchets non dangereux apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique **2719**. Le volume de déchets susceptibles d'être présents dans l'installation étant supérieur ou égal à 300 m³.*

Pour information, les activités relevant de la rubrique 2710-1 de la nomenclature (déchets dangereux) sont soumises au régime de la déclaration avec contrôle et font l'objet d'une procédure séparée.

Le site se situe sur les parcelles n°574, 576, 572, 516 et 517, 520 et 521 (en partie) sur le territoire de la commune de L'Isle sur la Sorgue.

La consultation d'une durée de 33 jours sera ouverte en mairie de L'Isle sur la Sorgue, **du 25 février 2019 au 29 mars 2019 inclus**.

Pendant la durée de la consultation, le dossier sera déposé en mairie de L'Isle sur la Sorgue, où chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux :

Lieu de consultation : Mairie de L'Isle sur la Sorgue - Service urbanisme - Rue Carnot - 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE

Horaires de consultation : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Les observations du public pourront être consignées sur le registre de consultation tenu à sa disposition en mairie de L'Isle sur la Sorgue. Le public aura également la possibilité, avant la fin du délai de consultation du public, de faire parvenir ses observations directement à Monsieur le préfet de Vaucluse à l'adresse suivante :

Les services de l'Etat en Vaucluse
DDPP-SPRT

« consultation du public – Déchèterie intercommunale de L'Isle sur la Sorgue »
84905 AVIGNON cedex 9

Ou par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sprt@vaucluse.gouv.fr, en précisant en objet « consultation du public – Déchèterie intercommunale de L'Isle sur la Sorgue »

A l'issue de la consultation du public, et de la réception des avis des conseils municipaux de L'Isle sur la Sorgue et du Thor le préfet de Vaucluse pourra :

- soit prononcer un refus d'enregistrement,
- soit édicter des prescriptions complémentaires particulières,
- soit décider que la demande d'enregistrement sera instruite selon les règles de procédure prévues par les dispositions de la sous-section 2 de la section 1 du code de l'environnement,
- soit prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement (autorisation simplifiée).

L'autorisation simplifiée est délivrée par le préfet de Vaucluse dans un délai de cinq mois à compter de la recevabilité du dossier. En cas d'impossibilité de statuer, ce délai peut être prorogé de deux mois.

Le présent avis sera affiché en mairies de L'Isle sur la Sorgue et du Thor, sur les lieux de la réalisation du projet et sur le site internet de l'Etat en Vaucluse : www.vaucluse.gouv.fr